



## **Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**

**Samedi 21 mai 2011, de 9h30 à 17h30**

**A Marignane, hôtel Best Western**

**Diffusion (PV + n annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Paul TERRIER (à partir du point 3.12)
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	représentée par Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Jean-Michel AUFFRET
Pyrénées Méditerranée :	Bernard FABIANI
Martinique :	non représentée
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	représentée par René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
Ile de La Réunion :	représentée par Jo VRIJENS

### **Sont également présents :**

Claude MARTIN directeur technique national, IN - Eric BERGMANN représentant de la CMPN - Christian FERCHAUD suppléant du président de CTN et IN - Jean-Noël TRUCCO délégué du Collège des IN - Jean-Pierre MONTAGNON directeur logistique de la FFESSM, référent TIV et IN - Stéphane BOUQUET formateur TIV2° - Alain VATTANT, IN - Jean-Pierre LEROUX, président région Nouvelle Calédonie et IN - Christian CIREFICE, IN - François DESPRETS, IN - Camille GELEBART, IN - Richard POTHIER, IN.

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

## **9 L'analyse de l'air et le contrôle des détendeurs**

Jean-Pierre MONTAGNON, référent TIV, présente succinctement les travaux et l'équipe d'experts TIV qui les ont réalisés, Christophe LE BOULANGER et Stéphane BOUQUET.

Ces travaux concernent,

- l'analyse de l'air et des mélanges utilisés dans les scaphandres autonomes,
- le contrôle et la vérification des détendeurs.

Ces travaux s'appuient sur les obligations légales faites aux employeurs de mettre à disposition de leurs salariés des équipements de protection individuelle (EPI) conformes à la normalisation européenne.

Le scaphandre autonome que nous utilisons couramment est un EPI composé des 3 éléments suivants :

- le gaz respirable,
- le bloc,
- le détendeur.

L'objectif est de proposer aux responsables des structures de plongée associatives ou commerciales un guide de procédure simple à utiliser par les TIV de la structure dans le but de prévenir les risques de fourniture d'un air respirable ou d'un détendeur non conformes à la normalisation.

S'il n'est pas toujours facile d'identifier la réglementation applicable aux structures associatives ou commerciales, une telle démarche volontariste de la FFESSM (qui nous vaudrait probablement l'assentiment des pouvoirs publics, comme pour celle mise en place depuis de nombreuses années par les TIV pour les blocs de plongée), devrait garantir aux responsables des structures plongée la satisfaction de leur obligation de moyen vis-à-vis de leurs adhérents ou clients.

Christophe LE BOULANGER étant retenu pour raisons professionnelles, Stéphane BOUQUET, formateur TIV 2°, présente à l'assistance les 2 études menées par l'équipe des TIV,

- l'analyse de l'air (*cf. CTN 2011-05-21 Annexe au point 9.1Analyse de l'air.pdf*),
- le contrôle et la vérification des détendeurs (*cf. CTN 2011-05-21 Annexe au point 9.2 Détendeurs.pdf*).

L'assemblée remercie l'équipe des TIV pour les travaux réalisés et présentés.

Compte tenu des aspects réglementaires relativement complexes, la CTN souhaite consulter la commission juridique nationale avant de donner un avis sur ces travaux et d'autoriser une plus large diffusion.

## **10 Questions diverses**

### **10.1 Utilisation du MFT lors des épreuves pédagogiques**

Le volume d'informations contenu dans le manuel de formation technique (MFT) étant devenu très important, la CTN propose que ce manuel soit mis à la disposition des candidats par la structure d'accueil de l'examen lors de la préparation des épreuves pédagogiques des examens de cadres fédéraux (Initiateur, MF1 et MF2).

*Décision : proposition adoptée à l'unanimité. (soumis à l'approbation du CDN)*

### **3.10 Harmonisation des durées d'exposé lors des épreuves de pédagogie générale et organisationnelle**

Le retour d'expérience des premières sessions de l'examen MF1 récemment modifié montre qu'une durée de 10 min d'exposé lors de l'épreuve d'organisation et de sécurité semble suffisante.

La CTN propose d'harmoniser cette durée de 10 min d'exposé pour les épreuves,

- MF2 : pédagogie générale, appliquée et organisationnelle,
- MF1 : organisation et sécurité,
- Initiateur : épreuve orale d'entretien.

*Décision : proposition adoptée à l'unanimité.*